

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-004-10841/21/BM

■ **Approbation de l'avenant n°1 au contrat de mandat d'Etudes et de Travaux d'Investissement portés par la surtaxe Eau de la commune d'Auriol sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile** 10349

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par décision n°2019-2-CT4 du 15 janvier 2019, le contrat de mandat d'études et de travaux avec la SPL Eau des Collines pour un montant de 478 500 euros HT a été approuvé.

En raison de la crise sanitaire et de la nécessité de continuité de service, le programme d'opérations prévu n'a pas pu être réalisé. Les investissements ont donc été reportés.

Suite à la rupture de l'alimentation en eau de la commune d'Auriol survenue cet été des investigations ont été lancées par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Il est alors apparu indispensable de substituer les opérations initiales par la réalisation du schéma directeur d'eau potable et la sécurisation des sites de production de la commune d'Auriol.

Le présent avenant a pour objet la prolongation du contrat et la modification du programme des opérations.

Le présent avenant a pour objet :

- L'actualisation du planning prévisionnel du contrat de mandat initial et la modification du programme des opérations initialement prévu ;
- L'actualisation de l'enveloppe financière du projet pour un montant de 250 920,00 € HT et du montant des honoraires de la SPL.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement joint en annexe et soumis à l'approbation du Bureau de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°2019-2-CT4 du 15 janvier 2019 approuvant le contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portés par la surtaxe Eau de la commune d'Auriol;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portés par la surtaxe Eau de la commune afin de réaliser des opérations urgentes pour sécuriser l'alimentation en eau de la commune d'Auriol.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portés par la surtaxe Eau de la commune d'Auriol afin d'actualiser le planning prévisionnel du contrat de mandat initial, de modifier le programme des opérations initialement prévu et d'actualiser l'enveloppe financière du projet pour un montant de 250 920,00 € HT et le montant des honoraires de la SPL.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces relatives à cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Eau du Territoire Marseille-Provence en section d'investissement : Opération 2021104700 – Sous-Politique F170 – Nature 2315 – Code Gestionnaire : 3DEAE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer, Littoral,
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT